

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 5 DECEMBRE 2019**

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 8

Représentés : 5

Absents excusés : 2

Date de convocation : 28 novembre 2019

Date d'affichage : 28 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le cinq décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Dominique RETORNAZ - Stéphanie FEUTRIER - Marie-Pierre RAMBAUD - Odile MAGNIN - Jean-Marie MARTIN - Laurence CLEMENT-GUY - Jacques PRAT

Étaient représentés : Jean-Claude ROUGET (donne procuration à Jean-Pierre ROUGEAUX) - Béatrice BAILLY (donne procuration à Stéphanie FEUTRIER) - Éric GIRAUD (donne procuration à Jean-Marie MARTIN) - Patrick LE GUENNEC (donne procuration à Laurence CLEMENT-GUY) - Corine FALCOZ (donne procuration à Jacques PRAT)

Étaient absents excusés : Pascal CLAPPIER - Maud GOBERT

Monsieur Dominique RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 19-12-121

Objet : Tarifs des secours sur pistes de la SEM Valloire, des transports sanitaires par ambulances et par le Service départemental et d'Incendie et de secours de la Savoie (SDIS) et des secours hélicoptérés pour la saison 2019-2020

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire.

Concernant les tarifs des secours sur pistes, l'article 97 de la Loi N° 85-30 du 09/01/1985 relative au développement et à la protection de la montagne prévoit que les Communes peuvent exiger des intéressés ou de leurs ayants-droit, le remboursement des frais de secours qu'elles ont engagés à l'occasion d'accidents consécutifs à la pratique du ski alpin ou du ski de fond.

Chaque année le Conseil Municipal est appelé à actualiser les frais de secours consécutifs à la pratique du ski alpin, y compris la pratique du ski nordique, du ski de randonnée, raquettes, et toutes autres disciplines de glisse assimilées.

Les secours sur le domaine skiable comprennent non seulement les recherches et les secours sur pistes, mais aussi les évacuations sanitaires jusqu'au centre de soin approprié à l'état de la personne accidentée. Ce type de transport ne relève pas de l'assurance maladie et les tarifs sont libres.

Conformément à l'Article 97 de la Loi Montagne et à l'article 54 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le Maire sera autorisé à refacturer les missions de secours hélicoptérées sur la base du tarif approuvé. Le coût de ces secours hélicoptérés sera facturé aux victimes ou à leurs ayants-droits conformément aux dispositions de ces deux lois et le cas échéant de leurs décrets d'application, lorsque les activités exercées par la ou les personnes secourues seront conformes à celles définies par ces textes législatifs et réglementaires.

Ainsi, je vous propose de fixer les tarifs des secours sur pistes, des transports sanitaires par ambulances, des transports sanitaires par le SDIS 73 et des secours hélicoptérés pour la saison hivernale 2019-2020 comme suit :

TARIFS DES SECOURS SUR PISTES :

Tarifs unitaires des prestations en euros TTC :

❖ FRONT DE NEIGE, TRANSPORT	67 €
❖ ACCOMPAGNEMENT (zone rapprochée et éloignée)	67 €
❖ ZONE RAPPROCHÉE	229 €
❖ ZONE ÉLOIGNÉE SUR PISTE	378 €
❖ ZONE HORS PISTE DE PROXIMITÉ	393 €
❖ ZONE HORS PISTE	744 €
❖ INTERVENTIONS EXCEPTIONNELLES :	
- PISTEUR SECOURISTE	72 €/heure
- ENGIN DE DAMAGE	230 €/heure
- SCOOTER, QUAD, 4X4	85 €/heure
❖ FRAIS DE RELANCE IMPAYES :	30 €

TARIFS DES ÉVACUATIONS SANITAIRES EN AMBULANCES :

Tarifs unitaires des prestations en euros TTC :

Transports primaires :

❖ BAS DE PISTES - CABINET MÉDICAL DE VALLOIRE	150 €
❖ BAS DE PISTES – CENTRE HOSPITALIER ST JEAN MNE	235 €
❖ CABINET MÉDICAL DE VALLOIRE - DZ	130 €

Transports secondaires :

❖ CABINET MÉDICAL - CENTRE HOSPITALIER ST JEAN MNE	235 €
❖ CABINET MÉDICAL - CENTRE HOSPITALIER CHAMBÉRY	449 €
❖ CABINET MÉDICAL - CENTRE HOSPITALIER GRENOBLE	545 €

TARIFS DES ÉVACUATIONS SANITAIRES PAR LE SDIS 73 (UNIQUEMENT EN CAS DE CARENCE DES AMBULANCES):

Tarif unitaire en euros TTC :

❖ BAS DE PISTES - CABINET MÉDICAL DE VALLOIRE	202 €
❖ BAS DE PISTES – CENTRE HOSPITALIER	317 €

Envoyé en préfecture le 06/12/2019

Reçu en préfecture le 06/12/2019

Affiché le 06/12/2019

ID : 073-217303064-20191205-1912121-DE



TARIF DES SECOURS HÉLIPORTÉS :

Tarif à la minute en euros TTC :

❖ LA MINUTE DE VOL

56.90 €

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

➤ d'approuver les tarifs des secours sur pistes et consécutifs à ceux-ci ainsi que fixés ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 06 12 19

Affichage : 06 12 19

Valloire, le 06 12 19

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

